

Les retraites en or de l'Europe

Par Patrick Bonazza

Modifié le 19/05/2009 à 19:34 - Publié le 19/05/2009 à 19:20 | Le Point.fr



Le bâtiment de la Commission européenne, à Bruxelles© GEBERT/VARIO IMAGES/SIPA

[Lire l'intégralité du rapport : "Les retraites de nababs des hauts fonctionnaires européens"](#)

D'accord, rien de comparable avec les retraites en or des pdg, mais les 129 - très - hauts fonctionnaires de l'Union européenne (commissaires, juges, greffiers...) n'ont vraiment pas à se plaindre. Aucun régime de retraite de la fonction publique dans les 27 États membres n'est aussi favorable. Et pour cause, un commissaire européen, un juge, un avocat général de la Cour de justice... n'acquittent aucune cotisation, contrairement au fonctionnaire européen lambda qui, lui, verse 10,90 % de son traitement de base.

Mais pour ce tarif zéro, les hauts fonctionnaires de l'Union bénéficient de prestations luxueuses détaillées dans un rapport que s'apprête à publier Sauvegarde Retraites, association connue pour son obstination à traquer les abus. Ainsi, quand ils abandonnent leurs fonctions, les maîtres de l'Union peuvent toucher jusqu'à 70 % d'un dernier traitement très confortable. Les émoluments de ces "superfonctionnaires" s'élèvent, en moyenne, à 21.260 euros mensuels. Au bas de l'échelle, le greffier du Tribunal de la fonction publique touche 16.327 euros. En haut, le président de la Cour des comptes perçoit 23.405 euros et celui de la Cour de justice 26.651 euros, et cela, sans indemnités et autres suppléments familiaux (par exemple, plus de 2.000 euros par mois pour 3 enfants à charge !).

Pour obtenir les 70 % de leur dernier salaire pour leurs retraites, les hauts fonctionnaires de l'Union n'ont pas besoin de trimer 40,5 ans, comme dans le privé, en France. Il suffit de "tenir" 16 ans. La vérité oblige à dire qu'il est assez rare de parvenir à ce seuil fatidique compte tenu de la durée des mandats, mais même un court passage reste avantageux. Ainsi, Jacques Barrot, vice-président de la commission chargée des transports, au terme de seulement 5 ans de mandat, aura droit, en octobre, à une pension de 4.728,20 euros.

Les partants peuvent espérer toucher entre 300.000 et 500.000 euros

La vérité oblige à dire là aussi que ces retraites sont cumulables avec celles obtenues dans les pays d'origine. Et qu'en cas de départ avant l'âge - 65 ans -, les 129 privilégiés de l'Union touchent de confortables parachutes. Sous forme d'une "indemnité de déménagement", sachant que tous les coûts (transports, assurances...) sont, en plus, pris en charge par l'Union. S'ajoute une "indemnité de transition" servie

mensuellement pendant 3 ans en proportion du salaire de base et de la durée du mandat effectué (40 % pour moins de 2 ans, jusqu'à 65 % au-delà de 15 ans). Une restriction toutefois : une fois le mandat achevé, si le haut fonctionnaire européen exerce une nouvelle activité, sa rémunération ne doit pas dépasser, y compris l'indemnité de transition, ce qu'il percevait à Bruxelles ou à Luxembourg.

Au total, en cumulant les deux indemnités, les partants peuvent espérer toucher entre 300.000 et 500.000 euros, ce qui n'altère en rien les prestations de retraite à venir. Pas mal pour des responsables mieux que bien payés (le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, avec 29.504 euros, touche plus que le président des États-Unis) et qui, le plus souvent, réintègrent leur administration d'origine, reviennent à la politique ou pantouflent dans le privé. Conclusion de Sauvegarde Retraites : "C'est un comble, l'administration européenne, garante de l'orthodoxie budgétaire et si prompt à jouer les gendarmes vis-à-vis des États membres qui ne respectent pas les principes de bonne gestion et de rigueur économique, mène, pour elle-même, aux frais des contribuables, une politique laxiste totalement coupée des réalités."